

# ARVIGE

Association régie par les lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUN 2018

**L'an deux mille dix-huit, douze juin à dix-huit heures**, les membres de l'association ARVIGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Paris – 48-50 rue la Boétie, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves CHEVILLOTTE, Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ses membres sont notamment présents, outre Monsieur Bernard NORMAND, Vice-Président, quatre autres membres du Conseil d'administration d'ARVIGE à savoir :

Monsieur Michel CRESP,  
Monsieur Brice LEIBUNDGUT,  
Monsieur Jean-Claude PICHON,  
Monsieur Philippe HOUEVILLE.

Vingt-six adhérents étant présents et mille quatre cent soixante-treize représentés, le quorum est atteint. L'Assemblée Générale Ordinaire d'ARVIGE peut, en conséquence, valablement délibérer sur première convocation.

Les convocations à la présente assemblée ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année des contrats. L'association ARVIGE a en effet négocié avec l'assureur PREDICA ce mode d'envoi afin d'en limiter les frais.

Le Président ouvre la séance et désigne Madame Nelly LALAURETTE en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation des comptes annuels de chaque plan,
- Approbation des comptes annuels de l'association pour l'exercice 2017,
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- Approbation du budget de l'association et des plans,
- Fermeture à la commercialisation d'unités de compte pour cause de mise en place de frais acquis aux fonds,
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Ratification de cooptation d'un nouvel administrateur et membre du Comité de surveillance Plan velours,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de l'association.
- Le rapport annuel du Conseil d'administration et des Comités de surveillance.
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Après avoir rappelé les missions incombant respectivement au Conseil d'administration et aux Comités de surveillance, le Président présente à l'assemblée l'ensemble des membres composant le Conseil d'administration et les Comités de surveillance.

Est également rappelé à l'assemblée que le site internet d'ARVIGE, propose des informations sur l'actualité de l'association ([www.arvige.asso.fr](http://www.arvige.asso.fr)) et que peuvent être consultés notamment les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, le rapport annuel, les procès verbaux des assemblées.

Le Président présente ensuite le rapport annuel de l'exercice 2017.

#### ✦ Le marché des PERP :

Au cours de l'année 2017, 104 000 nouveaux PERP ont été souscrits auprès des sociétés d'assurances, soit une baisse de 8% par rapport à 2016, ce qui porte le nombre de plans en phase de constitution à plus de 2,5 millions à la fin de l'année (progression de 1% sur un an).

Le Président souligne que cette baisse des souscriptions, notamment au cours du 1<sup>er</sup> semestre est due aux incertitudes sur la déductibilité des versements liée à la mise en place initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du prélèvement à la source des revenus.

#### ✦ L'activité des PERP de PREDICA :

PREDICA reste le premier acteur du marché du PERP avec 11% de parts de marché sur les affaires nouvelles et 27% de parts de marchés sur les encours.

L'association compte près de 668 000 adhérents.

En 2017, 13 074 nouvelles adhésions ont été enregistrées, dont 12 347 pour Plan Vert Vitalité et 1 986 pour Plan velours.

Le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 5 765 pour Plan Vert Vitalité et 1 482 pour Plan Velours.

Le total des encours tous plans confondus est de 4,371 milliards d'euros à fin 2017.

#### ✦ Les réclamations :

En 2017, ARVIGE a enregistré 293 réclamations.

Ces réclamations ont porté principalement sur le rachat du contrat pour cas de force majeure (demande de dérogation), la compréhension du contrat par le client, l'impossibilité de sortir totalement en capital lors du départ en retraite.

Le Président souligne que les PERP d'ARVIGE ont enregistré des sorties liées au dispositif de la Loi Sapin 2 qui permet depuis 2017 la clôture des petits contrats inactifs pour les assurés faiblement imposés. Néanmoins, le volume de ces rachats est très faible pour l'exercice 2017 et ne remet pas en cause l'équilibre des deux PERP.

#### ✚ Les comptes 2017 :

Il est rappelé que :

- les ressources ainsi que les dépenses sont réparties entre l'association et les trois Comités de surveillance ;
- les ressources proviennent d'un prélèvement annuel sur l'encours de chaque plan ;
- en fin d'exercice, si les ressources n'ont pas été toutes consommées, le solde créditeur est reversé au plan.

Au titre de l'exercice 2017, les dépenses de l'association et des deux plans d'un montant de 110 198,05 euros sont restées stables et sensiblement similaires à celles engagées en 2016 pour le bon fonctionnement de l'association.

Le Président informe l'assemblée des indemnités de présence versées en 2017 aux administrateurs pour leur participation à trois Conseils, soit 2 250 euros et aux membres des Comités de surveillance, pour leur participation à quatre comités, soit 4 725 euros.

Ces indemnités ont été versées conformément aux limites fixées par l'Assemblée Générale du 30 mai 2007.

Les comptes 2017 présentés font apparaître en fin d'année des soldes créditeurs de :

- 33 213,40 euros sur le compte d'ARVIGE
- 8 968,50 euros pour Plan Vert Vitalité
- 4 650,06 euros pour Plan Velours
- 26 407,57 euros pour le Livret A

Le Président présente ensuite les travaux du Conseil d'administration et des Comités de surveillance au cours de l'exercice 2017.

Le Conseil s'est réuni à trois reprises. Au cours de ces réunions le Conseil a principalement discuté du financement et du fonctionnement de l'association (budget et comptes), de l'activité de l'association, de l'actualité réglementaire, de l'organisation de l'Assemblée Générale Annuelle et du renouvellement des mandats des administrateurs.

Les Comités de surveillance se sont également réunis à quatre reprises et ont examiné l'activité et la commercialisation des PERP lors de chaque réunion.

Ils ont fait diligenter un audit actuariel pour les deux PERP auprès du Cabinet FIXAGE qui a présenté son rapport et ses conclusions aux Comités.

Ils ont émis des avis sur la gestion des plans par l'assureur. Ils ont également examiné la gestion financière et la politique d'investissement de l'assureur, l'évolution des contrats, la performance des unités de compte et discuté de l'actualité réglementaire.

Il est ensuite donné lecture, par Michel CRESP, Président du PERP Plan Vert Vitalité, des avis rendus par les deux Comités de surveillance.

Ces avis portent sur les comptes annuels du plan, l'équilibre actuariel du plan, l'administration et l'orientation de gestion de l'assureur dans le contexte économique et financier de l'année 2017.

Le Président invite ensuite Antoine JOLIVEL à présenter un exposé sur la rémunération des PERP en 2017.

Le panorama des PAB présenté montre une évolution des taux de PAB contrastée entre stabilité et baisse de 50 cts avec une dispersion des taux de 1,23% à 2,35%.

Avec une PAB de 1,70%, les PERP de PREDICA se situent en plein cœur du marché et au-dessus des PERP des bancassureurs.

Le Président remercie Antoine JOLIVEL et donne la parole à Sylvia SAUREL, Responsable Premundi Ingénierie Banque privée pour une intervention sur la nouvelle fiscalité de l'épargne.

Le Président remercie Sylvia SAUREL pour sa présentation et à l'issue de la séance de questions/réponses avec l'assemblée.

Avant de procéder au vote des résolutions la parole est donnée à Monsieur Frédéric TROUILLARD-MIGNEN, en sa qualité de représentant du Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS Audit, Commissaire aux comptes de l'association. Celui-ci indique qu'au regard des règles et principes comptables français, les comptes de l'association sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En conséquence, le Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS Audit a certifié les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de l'association ARVIGE.

Le Président propose de procéder au vote des résolutions.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

##### *Approbation des comptes annuels de chaque plan*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'Assureur et de l'avis des comités de surveillance approuve les comptes annuels des plans.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

##### *Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

##### *Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'association pour l'exercice 2017, approuve les termes dudit rapport et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## QUATRIEME RESOLUTION

### *Approbation du budget de l'association et des plans*

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2019 de 110 000 euros réparti respectivement entre :

- ARVIGE	70.000 euros
- PLAN VERT VITALITE	25.000 euros
- VELOURS	15.000 euros

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## CINQUIEME RESOLUTION

### *Fermeture à la commercialisation d'unités de compte pour cause de mise en place de frais acquis aux fonds*

L'Assemblée Générale autorise, dans tous les contrats souscrits par l'association, la fermeture des Unités de Comptes ci-dessous qui supportent depuis fin novembre 2017 des frais d'entrée dans le fonds de 5%, jugés trop importants :

- Pour le PERP Plan Velours : **LCL Développement PME (FR0011675180)**
- Pour le PERP Plan Vert Vitalité : **AMUNDI Actions PME (FR0011556828)**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## SIXIEME RESOLUTION

### *Fermeture à la commercialisation d'unités de compte pour cause de mise en place de frais acquis aux fonds*

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'administration pour apporter dans la rédaction des notices plus d'information sur les frais des supports et la possibilité de fermer les fonds dont le niveau de frais est jugé trop élevé.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président de l'association pour signer les avenants correspondants.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## SEPTIEME RESOLUTION

### *Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe*

L'Assemblée Générale, délègue au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires ;
- ajout d'unités de comptes dans les plans ;

Et plus généralement toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

*Ratification de la cooptation de Brice LEIBUNDGUT, Administrateur*

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Brice LEIBUNDGUT en remplacement de Daniel GONZALEZ démissionnaire, en qualité d'administrateur d'ARVIGE pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix Brice LEIBUNDGUT ne prenant pas part au vote.**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

*Ratification de la cooptation de Brice LEIBUNDGUT, membre du Comité de surveillance de Plan Velours*

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Brice LEIBUNDGUT en remplacement de Daniel GONZALEZ démissionnaire, en qualité membre du Comité de surveillance de Plan Velours pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix Brice LEIBUNDGUT ne prenant pas part au vote.**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.

**Le Président**

Yves CHEVILLOTTE